

Grille d'auto-diagnostic des pratiques agricoles au regard des exigences environnementales de la conditionnalité

Cette grille est réalisée sur la base de la conditionnalité 2022.

Date de réalisation du bilan		Campagne concernée		Conditionnalité	2022
Je suis demandeur d'aides soumise à la conditionnalité			<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON		
Sous-domaine « Environnement »					
Points à contrôler	Éléments de preuve	Résultat (conforme/non conforme/non concerné)	Remarques		
Conservation des oiseaux sauvages et des habitats – Fiche I					
Je n'ai pas détruit ou détérioré d'habitat ou de site de reproduction d'oiseaux sauvages protégés (cf. Annexe 1 de la directive 2009/147/CE ou correspondant à une espèce d'oiseaux migratrice) comme : arbres creux, terrasses, murets...	<input type="checkbox"/> Plan de l'exploitation permettant de localiser les zones concernées				
Je respecte les mesures de protection des habitats naturels et des espèces dans les sites Natura 2000	<input type="checkbox"/> DOCOB Natura 2000				
Protection des eaux contre la pollution par les nitrates à partir de sources agricoles en zones vulnérables – Fiche II					
J'ai connaissance des éventuelles zones de mon exploitation classées en « zone vulnérable » et du programme d'action régional (PAR) applicable à mon exploitation le cas échéant	<input type="checkbox"/> Information auprès de la DDT <input type="checkbox"/> PAR <input type="checkbox"/> Plan de l'exploitation permettant de localiser les zones concernées				
Mon exploitation possède une ou plusieurs parcelles situées en ZV Si non, mon exploitation n'est pas concernée par les items suivants de la fiche II	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON				
Je respecte les périodes pendant lesquelles l'épandage est interdit au regard du programme d'action en vigueur. (Nb : dans le cas des sols non cultivés,	<input type="checkbox"/> Cahier d'enregistrement des pratiques				

Grille d'auto-diagnostic des pratiques agricoles au regard des exigences environnementales de la conditionnalité

l'épandage est interdit toute l'année)	correctement renseigné		
Je m'assure que la capacité de mes installations de stockage des effluents d'élevage produits sur mon exploitation est suffisante. Sinon j'apporte la preuve de mon engagement dans des travaux de mise aux normes dans les zones vulnérables nouvellement créées ou pour les jeunes agriculteurs ou la preuve du signalement auprès de l'administration de l'engagement d'un projet d'accroissement des capacités de stockage.	<input type="checkbox"/> Document de calcul des capacités de stockage de mon exploitation (pré-Dexel, Dexel...) <input type="checkbox"/> Cahier d'enregistrement des pratiques complété <input type="checkbox"/> Preuve d'engagement dans un projet d'accroissement des capacités de stockage		
Je m'assure et je certifie que mes fosses et aires de stockage des effluents d'élevage ne présentent pas d'écoulements.	<input type="checkbox"/> Plan de l'exploitation permettant de localiser les zones concernées		
Je respecte l'équilibre de la fertilisation azotée en zone vulnérable lorsque :			
* j'ai établi un plan prévisionnel de fumure azoté parcellaire à l'îlot cultural avant tout apport de fertilisant azoté minéral ou organique. J'ai également bien vérifié de n'avoir oublié aucune rubrique à renseigner.	<input type="checkbox"/> Plan Prévisionnel de Fumure (PPF)		
* j'ai établi un cahier d'épandage azoté parcellaire à l'îlot cultural et j'ai bien vérifié de n'avoir oublié aucune rubrique à renseigner.	<input type="checkbox"/> Cahier d'enregistrement des pratiques complété		
* l'objectif de rendement inscrit dans mon plan prévisionnel de fumure n'est pas supérieur à l'objectif de rendement calculé d'après le référentiel régional.	<input type="checkbox"/> Plan Prévisionnel de Fumure (PPF)		
* la dose prévisionnelle d'azote inscrite dans mon plan prévisionnel de fumure n'est pas supérieure à la dose prévisionnelle calculée d'après le référentiel régional.	<input type="checkbox"/> Plan Prévisionnel de Fumure (PPF)		
* l'apport total d'azote inscrit dans mon cahier d'épandage n'est pas supérieur à la dose prévisionnelle mentionnée dans mon plan prévisionnel de fumure.	<input type="checkbox"/> Plan Prévisionnel de Fumure (PPF) <input type="checkbox"/> Cahier d'enregistrement des pratiques complété		

Grille d'auto-diagnostic des pratiques agricoles au regard des exigences environnementales de la conditionnalité

<p>NB : l'apport d'azote réalisé peut être supérieur à la dose prévisionnelle calculée dans le PPF lorsque le dépassement est justifié par l'utilisation d'un outil de raisonnement dynamique ou de pilotage de la fertilisation, par une quantité d'azote exportée par la culture supérieure au prévisionnel ou, dans le cas d'un accident cultural intervenu postérieurement au calcul de la dose prévisionnelle, par la description détaillée, dans le cahier d'enregistrement des événements survenus (nature et dates notamment).</p>	<input type="checkbox"/> Cahier d'enregistrement des pratiques complété		
<p>J'ai réalisé une analyse de sol sur au moins un îlot cultural (au moins pour une des trois principales cultures exploitées en zone vulnérable) si la surface située en zone vulnérable est d'au moins 3 ha</p>	<input type="checkbox"/> Résultat(s) d'analyse de sol		
<p>Je respecte le plafond de 170 kg d'azote contenu dans les effluents d'élevage épandus/ha/an en moyenne sur la totalité de la SAU de l'exploitation.</p>	<input type="checkbox"/> Calcul des effluents produits sur la base des effectifs animaux <input type="checkbox"/> Importations éventuelles d'azote organique		
<p>Je respecte les distances d'épandage des fertilisants azotés par rapport aux points d'eau (de surface ou souterraine).</p>	<input type="checkbox"/> Cahier d'enregistrement des pratiques complété <input type="checkbox"/> Plan de l'exploitation permettant de localiser les zones concernées		
<p>J'ai respecté les prescriptions relatives à l'épandage sur un sol en forte pente.</p>	<input type="checkbox"/> Cahier d'enregistrement des pratiques complété <input type="checkbox"/> Plan de l'exploitation permettant de localiser les zones concernées		
<p>Je n'ai pas épandu de fertilisant autre que des fumiers compacts non susceptibles d'écoulement sur un sol détrempé, inondé, gelé ou enneigé.</p>	<input type="checkbox"/> Cahier d'enregistrement des pratiques complété		
<p>J'ai implanté une couverture automnale et hivernale sur toutes mes parcelles</p>	<input type="checkbox"/> Plan de l'exploitation		

Grille d'auto-diagnostic des pratiques agricoles au regard des exigences environnementales de la conditionnalité

situées dans des zones vulnérables. Ces implantations ont été réalisées en conformité selon les dates et les couverts autorisés.	permettant de localiser les zones concernées <input type="checkbox"/> Cahier d'enregistrement des pratiques complété		
Les cours d'eau BCAE et les plans d'eau de plus de dix hectares de mon exploitation présentent, tout leur long, une couverture végétale. Cette couverture respecte les types de couverts autorisés et les conditions d'entretien autorisées : largeur min 5 m (la réglementation peut fixer une largeur supérieure), sans traitement phytopharmaceutique , ni fertilisation...	<input type="checkbox"/> Plan de l'exploitation permettant de localiser les zones concernées <input type="checkbox"/> Cahier d'enregistrement des pratiques complété <input type="checkbox"/> Carte des cours d'eau (Telepac) <input type="checkbox"/> Carte IGN		
Si mon exploitation est concernée par la problématique « algues vertes », je vérifie que j'ai bien déclaré les quantités d'azote produites et échangées sur mon exploitation.	<input type="checkbox"/> Copie de la déclaration		

Sous-domaine « Santé des Végétaux »

Points à contrôler	Éléments de preuve	Résultat (conforme/non conforme/non concerné)	Remarques
Utilisation des produits phytopharmaceutiques - Fiche I			
Je dispose d'une attestation de contrôle technique du pulvérisateur (vignette valide, de moins de 5 ans pour les contrôles effectués avant le 1 ^{er} janvier 2021, ou de moins de 3 ans pour les contrôles effectués après cette date).	<input type="checkbox"/> Rapport de contrôle technique attestant de la conformité, valide ou équivalent <input type="checkbox"/> Facture d'achat de matériel		
Je n'utilise que des produits phytosanitaires bénéficiant d'une AMM et dans le	<input type="checkbox"/> Cahier d'enregistrement		

Grille d'auto-diagnostic des pratiques agricoles au regard des exigences environnementales de la conditionnalité

seul cadre des conditions définies par l'AMM.	des pratiques complété <input type="checkbox"/> Liste des PPP stockés sur l'exploitation		
Je respecte les prescriptions d'emploi particulières établies par les textes réglementaires, et notamment en :	<input type="checkbox"/> Cahier d'enregistrement des pratiques complété <input type="checkbox"/> Liste des PPP stockés sur l'exploitation <input type="checkbox"/> Plan de l'exploitation permettant de localiser les ZNT, habitations voisines etc... <input type="checkbox"/> Factures <input type="checkbox"/> Bons de livraison <input type="checkbox"/> Récépissés d'élimination		
* respectant les délais de rentrée dans les serres ou parcelles traitées			
* utilisant des moyens appropriés pour éviter la dérive des produits hors de la zone traitée en fonction des conditions météorologiques			
* respectant les règles relatives à la protection des abeilles en période de floraison d'une espèce mellifère			
* utilisant un déflecteur à la sortie de tuyère du semoir en cas d'utilisation de semences traitées			
* respectant les règles relatives aux mélanges extemporanés			
* respectant les règles de vidange des effluents et de rinçage du pulvérisateur avec la mise en place de moyens de protection du réseau d'eau et des risques de débordement de la cuve			
* respectant les règles de dilution et d'épandage des effluents, y compris lors du rinçage du pulvérisateur			
* respectant les prescriptions particulières d'emploi des produits relevant d'arrêtés de lutte obligatoire contre le campagnol			

Grille d'auto-diagnostic des pratiques agricoles au regard des exigences environnementales de la conditionnalité

* respectant les règles relatives à l'utilisation de certains fumigants			
* respectant tous les textes encadrant l'utilisation des produits phytopharmaceutiques			
J'ai respecté l'obligation de suivi de formation délivrant un certificat d'utilisation de produits phytopharmaceutiques Certiphyto, ou j'ai fait appel à un organisme agréé pour tout traitement	<input type="checkbox"/> Attestation de formation <input type="checkbox"/> Factures sous-traitants		
Paquet hygiène relatif aux productions d'origine végétale – Fiche II			
Je tiens à jour un registre pour la production végétale contenant l'enregistrement de toutes les utilisations de produits phytopharmaceutiques, y compris sur les prairies permanentes ou temporaires, avec les informations relatives à :	<input type="checkbox"/> Cahier d'enregistrement des pratiques complété		
* l'îlot PAC ou l'identification de la parcelle traitée,			
* la culture produite sur cette parcelle (la variété),			
* le nom commercial complet du produit utilisé,			
* la quantité ou la dose de produit utilisé,			
* la date du traitement,			
* la ou les dates de récolte,			
* l'enregistrement de toute apparition d'organismes nuisibles (fusarioses, aspergillus, ergot du seigle) ou de maladies susceptibles d'affecter la sûreté des produits d'origine végétale et ayant une incidence sur la santé humaine ou animale,	<input type="checkbox"/> Cahier d'enregistrement des pratiques complété		
* les résultats de toute analyse d'échantillons prélevés sur des végétaux ou d'autres échantillons qui revêtent une importance pour la santé humaine (si de telles analyses ont été réalisées par l'exploitant pendant l'année civile en cours),	<input type="checkbox"/> Cahier d'enregistrement des pratiques complété <input type="checkbox"/> Résultats d'analyse (dans le cahier)		
* pour les entreprises exerçant des activités de production primaire d'aliments pour animaux, l'utilisation de semences génétiquement modifiées dans le cadre	<input type="checkbox"/> Cahier d'enregistrement des pratiques complété		

Grille d'auto-diagnostic des pratiques agricoles au regard des exigences environnementales de la conditionnalité

de l'alimentation pour animaux.	<input type="checkbox"/> Factures d'achat		
Je certifie que mon exploitation dispose d'un local ou d'une armoire aménagée uniquement pour le stockage des produits phytosanitaires.	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON		
Je certifie que ce local est conforme aux prescriptions en vigueur en matière d'aération et de fermeture à clé.	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON		
Je respecte les limites maximales de résidus de pesticides.	<input type="checkbox"/> Résultats d'analyses		

Sous-domaine « Bonnes Conditions agricoles et environnementales (BCAE) »

Points à contrôler	Éléments de preuve	Résultat (conforme/non conforme/non concerné)	Remarques
Bandes tampons le long des cours d'eau (BCAE I)			
J'ai implanté ou il existe des bandes tampons sur mon exploitation le long de tous les cours d'eau qui doivent être bordés.	<input type="checkbox"/> Plan de l'exploitation permettant de localiser les zones concernées Ou Capture géoportail ou Telepac		
Ces bandes tampons ont une largeur minimum de 5 mètres, ou plus si une largeur supérieure est imposée par la réglementation en zone vulnérable	<input type="checkbox"/> Plan de l'exploitation permettant de localiser les zones concernées Ou Capture géoportail ou Telepac		
Je certifie que le couvert implanté ou spontané y est : herbacé, arbusif ou arboré, couvrant et permanent, exempt d'espèces considérées comme invasives (les sols nus sont interdits, sauf pour les chemins) et respecte les spécifications de l'arrêté BCAE.	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON		

Grille d'auto-diagnostic des pratiques agricoles au regard des exigences environnementales de la conditionnalité

Je vérifie que je n'utilise à aucun moment de l'année, ni traitements phytopharmaceutiques, ni fertilisants minéraux ou organiques sur le couvert. Je ne laboure pas mes bandes tampons.	<input type="checkbox"/> Cahier d'enregistrement des pratiques complété		
Je certifie que je ne stocke ni n'entrepose de matériel agricole ou d'irrigation, de produits ou sous-produits de récoltes, ou de déchets dans ces zones.	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON		
Prélèvements pour l'irrigation (BCAE II)			
J'irrigue une ou plusieurs parcelles de mon exploitation (Si non, cette sous-partie n'est pas applicable à mon exploitation)	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON		
Je certifie posséder un moyen approprié de comptage des volumes prélevés.	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON		
Si je m'approvisionne par le biais d'une structure collective ou un fournisseur d'eau, je dispose d'un bulletin d'adhésion à jour ou un d'un contrat de fourniture	<input type="checkbox"/> Bulletin d'adhésion à jour ou contrat de fourniture		
Je détiens un récépissé de déclaration ou l'arrêté d'autorisation de prélèvement d'eau destinée à l'irrigation.	<input type="checkbox"/> Récépissé de déclaration ou arrêté		
Protection des eaux souterraines contre la pollution causée par des substances dangereuses (BCAE III)			
Je certifie n'avoir fait aucun rejet dans les sols d'une substance interdite.	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON		
J'ai stocké mes effluents d'élevage dans le respect des distances d'éloignement par rapport aux points d'eaux souterraines (35 m minimum).	<input type="checkbox"/> Plan de l'exploitation permettant de localiser les zones concernées		
Couverture minimale des sols (BCAE IV)			
Sur mes parcelles en zone vulnérable, l'existence d'un couvert respecte les dates d'implantation et de destructions par un couvert autorisé dans le programme d'action national et régional.	<input type="checkbox"/> Cahier d'enregistrement des pratiques complété		
Sur mes parcelles en jachères ou restées agricoles après arrachage de	<input type="checkbox"/> Cahier d'enregistrement		

Grille d'auto-diagnostic des pratiques agricoles au regard des exigences environnementales de la conditionnalité

vignobles, de vergers ou de houblonnière, la présence d'un couvert végétal, implanté ou spontané, est effectif au 31 mai.	des pratiques complété		
Limitation de l'érosion (BCAE V)			
Je ne travaille pas mes sols (labour, travail superficiel, semis direct...) sur une parcelle gorgée d'eau ou inondée.	<input type="checkbox"/> Cahier d'enregistrement des pratiques complété		
Sur mes parcelles en pente supérieure à 10% je ne laboure pas entre le 1 ^{er} décembre et le 15 février, Ou si j'ai labouré, j'ai procédé en respectant une orientation perpendiculaire à la pente, ou la parcelle dispose d'une bande végétalisée d'au moins 5 m de large en bas.	<input type="checkbox"/> Cahier d'enregistrement des pratiques complété <input type="checkbox"/> Plan de l'exploitation permettant de localiser les zones concernées <input type="checkbox"/> Fond de carte IGN ou RPG		
Maintien de la matière organique des sols (BCAE VI)			
Je certifie respecter l'interdiction de brûlage des résidus de culture après la récolte. Sinon, je bénéficie d'une dérogation individuelle délivrée par la préfecture.	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> Dérogation		
Maintien des particularités topographiques (BCAE VII)			
Je certifie avoir maintenu le linéaire des haies de mon exploitation. Concerne toute haie d'une largeur inférieure ou égale à 10 m en tout point de la haie, sans spécification de hauteur minimale ou maximale.	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> Couche BCAE VII de Telepac (pour les demandeurs d'aide PAC) <input type="checkbox"/> Plan de l'exploitation permettant de localiser les zones concernées		
Si j'ai effectué un déplacement, un remplacement ou une destruction de haie dans le cadre dérogatoire, j'ai fait une déclaration préalable.	<input type="checkbox"/> Déclaration DDT		
Je maintiens les éléments surfaciques (mares entre 10 et 50 ares ou bosquets	<input type="checkbox"/> Couche BCAE VII de		

Grille d'auto-diagnostic des pratiques agricoles au regard des exigences environnementales de la conditionnalité

<p>entre 10 et 50 ares) de mon exploitation, ou j'ai effectué une déclaration préalable à la DDT pour toute suppression d'un bosquet et j'ai réalisé une replantation</p>	<p>Telepac (pour les demandeurs d'aide PAC)</p> <p><input type="checkbox"/> Plan de l'exploitation permettant de localiser les zones concernées</p> <p><input type="checkbox"/> Déclaration DDT</p>		
<p>Je certifie ne pas avoir taillé les haies et les arbres de mon exploitation entre le 1^{er} avril et le 31 juillet.</p>	<p><input type="checkbox"/> OUI</p> <p><input type="checkbox"/> NON</p> <p><input type="checkbox"/> document justifiant une taille effectuée pendant cette période, par une autorité administrative</p>		
<p>Je certifie que les informations déclarées dans cette grille sont exactes et que je dispose des éléments de preuves qui y sont identifiés.</p> <p>La présente grille consistant seulement en un auto-diagnostic, je reconnais avoir connaissance du fait que l'identification d'un écart de niveau 1 non corrigeable au cours d'un audit de niveau 3 peut aboutir à une invalidation du niveau 3, et que je reste seul responsable du respect de la réglementation qui s'applique à mon exploitation.</p>	<p>Nom, Prénom :</p> <p>Date :</p> <p><i>Signature :</i></p>		